

## DÉLIBÉRATION N°DL20220212 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 02/12/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à partir de 19h38), Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Raphaël BERNOU (à partir de 19h24), Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Stéphanie CALACIURA a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX

M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 19h38)

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à Mme Sandrine FRANÇON

M. Raphaël BERNOU a donné procuration à Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 19h24)

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Sylvie THEILLARD

#### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

**POSTE DE CHARGÉ(E) DE MISSION COMMERCE**

**Mme Béatrice COFFY** expose ce qui suit :

Le quartier de centre-ville de la commune de Saint-Chamond ayant été retenu comme projet d'intérêt régional (PRIR) par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), un poste de chargé de mission commerce a été créé en 2016 afin de mettre en place une ingénierie pour la conduite d'opérations de ce projet de renouvellement urbain.

Placé sous l'autorité du directeur général des services, les principales missions de ce poste sont :

- Elaboration et mise en place d'études préalables avec le service attractivité,
- Reconquête des locaux commerciaux vacants, artisans et entreprise,
- Conception d'un plan d'action et mise en œuvre en collaboration avec le service attractivité,
- Promotion et valorisation du tissu commercial existant,
- Animation d'un réseau de partenaires (chambres consulaires, Etat, région, département, métropole),
- Stratégie de communication et mise en œuvre avec un axe fort sur le volet numérique : créer et fédérer la communauté d'internautes autour de M for You,
- Accompagnement des actions commerciales portées par la ville,
- Animation, participation aux réseaux nationaux : Ma Boutique à l'essai, Vitrines de France.

Un recrutement par voie contractuelle avait été autorisé, par délibération n°20190109 du conseil municipal du 01 juillet 2019 en application de l'article L.332-8-2 du code général de la fonction publique qui prévoit cette possibilité.

Le niveau de rémunération du poste avait été fixé par référence au grade d'attaché territorial sur la base du 1<sup>er</sup> échelon, complété par le régime indemnitaire en vigueur lié aux fonctions, sujétions, expertise et expériences professionnelles.

La chargée de mission a été recrutée en 2019 et son contrat a été renouvelé en 2022. Compte tenu du niveau des missions, de l'expertise demandée, de la manière de servir de l'agent en poste et de sa durée de service, il est proposé de revaloriser le poste à hauteur du 2<sup>ème</sup> échelon du grade d'attaché territorial.

Ce niveau de rémunération pourra éventuellement être revu par la suite, dans la limite du 5<sup>ème</sup> échelon du grade d'attaché territorial.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 33 voix pour,

6 abstentions            Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

**DÉCIDE :**

- **d'autoriser** la revalorisation indiciaire du poste de chargé(e) de mission commerce comme proposé ci-dessus,
- **d'habiliter** Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée, à signer le contrat à venir,
- **d'imputer** la dépense correspondante sur le budget général de la ville chapitre 012.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 13/12/2022



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Geneviève MASSACRIER

*Date de mise en ligne 19 décembre 2022*